

Du 9<sup>e</sup> Mars  
1871

Nomination de  
M. Baudelat  
professeur de  
Zoologie à la  
Faculté des  
Sciences de  
Nancy

Décret.

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction  
Publique des Cultes, des Beaux-arts,

En l'absence 1<sup>er</sup> du Décret du 9 Mars  
1871;

Décret

Art. 1<sup>er</sup>

M. Baudelat (Jules, Joseph, Emile)  
Docteur en Sciences et en Médecine, Professeur de  
Zoologie et de Physiologie animale à la Faculté  
des Sciences de Strasbourg, est nommé Professeur  
de Zoologie et de Physiologie animale à la  
Faculté des Sciences de Nancy.

Art. 2

Le Ministre de l'Instruction Publique des  
Cultes et des Beaux-arts est chargé de l'exécution  
du présent Décret.

Fait à Versailles le 9 Mars 1871,

Signé A. Chiers.

Carle Président de la République

Le Ministre de l'Instruction Publique,  
V. Signé Jules Simon

Pour amplectance

Le Secrétaire Général du Ministère  
J. B. Caillaud